

## Le 4 juillet 2016

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le quatrième jour de juillet 2016 à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Environ 9 personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30

### 130-16 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

\*ADOPTÉ\*

### 131-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2016

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

\*ADOPTÉ\*

### 132-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 juin 2016

Proposé par France Boulet

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 juin 2016 soit adopté tel que rédigé.

\*ADOPTÉ\*

La première période de questions est ouverte à 19h33.

La maitre poste actuelle fait part aux membres du Conseil qu'elle quittera ses fonctions probablement en octobre prochain et que le local qu'elle occupe présentement pourrait ne plus être disponible pour la personne qui prendra la relève.

L'inspecteur en voirie est autorisé à faire une inspection sur le camion de voirie pour évaluer les réparations à réaliser.

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

### 133-16 Comptes à payer

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (mai 2016) payé	176,21
Cotisations employeur provinciales (mai 2016) payé	1 407,18
Élus	2 120,71
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	8 329,67
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) aide en voirie et préposés à l'entretien,	4 306,90
Claudia Morlot (km colloque de la CAMF, Granby)	82,24
Réjean Lemaire (km et repas lors du test de pompes)	140,79
Béatrice Travers (congrès ADMQ à Québec:herbergement et repas)	457,67
Gisèle Bonhomme ( 18 livres usagés + km + vadrouille pour la bibliothèque municipale)	152,32
André Paris inc (fauchage des bords de routes, 1 ère coupe)	1 379,70
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes matières résiduelles )	3 153,16
Régie intermunicipale (enfouissement juin 16 020 kg )	1 128,29
Sani-Éco (recyclage mai 6 510 kg)	278,39
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,43
Hydro-Québec (éclairage public ) payé	266,95
Hydro-Québec (Hôtel de Ville ) payé	591,49
Hydro-Québec (caserne) payé	398,80
Hydro-Québec ( 2 postes de pompage) payé	234,65

Hydro-Québec (711 Gauvin) payé	27,83
Télébec (caserne) payé	231,63
Télébec (site de traitement) payé	86,18
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	248,62
Marché Gendreau (essence voirie et SSI, eau liqueur, quincaillerie, produits entretien, )	728,93
Petite caisse (timbres, cartouche encre couleur)	127,38
Transport Hanigan (camion pour travaux fossés St-Charles )	789,33
Armand Duhamel et Fils (bois pour boîtes à fleurs)	29,32
J.A.Beaudoin Construction Ltée ( niveleuse rang des Duquette)	158,67
Concassage Pelletier (chaux pour roseaux au site de traitement)	57,49
Communications Plus (location temps d'antenne)	87,38
Rona Lesvesque (quincaillerie boîtes à fleurs , ruban, vis)	47,52
Techno Contrôle 2000 inc (rechargement cylindres)	44,84
CMP Mayer inc. (tuyaux incendie)	6 347,48
Techno Feu inc (test de pompe, autopompe )	980,17
Copicom (contrat entretien pour le photocopieur)	95,33
Orizon Mobile (3 batteries pour des radios SSI)	367,87
Moteurs électriques Guertin inc ( pompe à eau et location laveuse à pression pour la voirie)	479,06
Excavation F.Lanoue inc. (travaux fossés chemin St-Charles)	977,29
Excavation David Fréreau inc. (pelle sur incendie du 18 juin 2016)	620,87
John Deere Financial (filtres, huile pour tracteur voirie, )	140,40
Pièces d'Auto Bedford (batterie camion voirie)	210,41
Moto Sport G & L enr ( fil pour le coupe bordure)	57,48
Fernand Tougas (entretien véhicules voirie)	104,00
Biovet inc. ( analyse d'eau potable )	41,96
Municipalité de Pike-River (abat poussière rang des Duquette)	191,88
J.Guy Rousselle ( location pelle Parc des Pionniers en mai 2016)	70,00
Librairie moderne (39 livres pour la bibliothèque municipale )	1 087,11
Naturellement Concept (entretien des aménagements paysagers Hotel de Ville,	471,00
Martech inc. (panneaux de signalisation )	153,50
Agro Centre Farnham (semence de gazon )	80,49
Financière banque Nationale ( intérêts pour règlement d' emprunt 335-10, camion citerne)	917,13
Toilettes portatives Sanibert (location de 2 toilettes sèches)	287,44
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	1 835,00
Corporation Informatique de Bellechasse CIB (soutien technique -mises à jour géomatique)	339,18

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** est donné par la conseillère France Boulet à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un projet de règlement concernant les nuisances sur le territoire de la municipalité. Le Conseil souhaite définir ce qui constitue une nuisance, la faire supprimer et imposer des amendes aux personnes qui laissent subsister de telles nuisances.

**Un avis de motion** est donné par le conseiller Robert Gaboriault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un projet de règlement sur la gestion des installations septiques des résidences isolées ainsi que sur la compensation à appliquer suite aux visites d'inspection des installations septiques aménagées avant le 1 janvier 2000 et des installations dont aucun permis ne figure dans les dossiers de propriétés;

#### **134-16 Offre de services-Contrôle des matériaux –Travaux majeurs de voirie chemin Saint-Charles**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu d'accepter l'offre de services 164593, du 30 juin 2016, du Groupe ABS inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de réfection du chemin Saint-Charles sur 2.2km.

Les prix déterminés étant unitaires la municipalité se réserve le droit de déterminer la quantité requise, après avis auprès de l'ingénieur M Dubuc de Cima+ chargé du projet, dans le but de respecter son budget.

La directrice est autorisée à signer les documents relatifs à ce contrat.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense. Ces travaux seront financés par la TECQ.*

**135-16 Demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ- Partie du lot 4 376 649**

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot 4 376 624, M. J. Deladurantaye pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 4 376 649 au cadastre du Québec d'une superficie de 465,5 m<sup>2</sup>, afin de se conformer au règlement de zonage 315-08;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 4 376 649, M. Gagnon, s'engage à vendre 465,5 m<sup>2</sup> à M. Deladurantaye tel qu'illustré au plan préparé par Denicourt Arpenteurs-Géomètre Minute : 3601;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Sur la viabilité de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des Lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Carole Dansereau,

et résolu d'appuyer la demande du propriétaire du lot 4 376 624, M. J. De Ladurantaye afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autre que l'agriculture une partie du lot 4 376 649 dans le cadastre du Québec.

**\*ADOPTÉ\***

**136-16 Tests pour les masques des appareils respiratoires du service de sécurité incendie**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

Et résolu d'autoriser la dépense de sept cent soixante dix-sept (777) dollars, plus les taxes applicables, pour les tests d'ajustement à effectuer sur les quinze masques des appareils respiratoires ;

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**137-16 Vente finale des articles de céramique -711 rue Gauvin**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu d'accepter l'offre finale pour la vente des articles concernant la céramique entreposés au 711 rue Gauvin; le tout tel que discuté pour mille deux cents (1 200) dollars.

**\*ADOPTÉ\***

**138-16 Usages au 510 chemin Saint-Charles**

Considérant les avertissements envoyés au propriétaire et locataire du 510 chemin Saint-Charles à l'effet qu'aucun usage commercial n'est permis par le règlement de zonage 315-08, à cet emplacement;

Considérant que la maison du 510 chemin Saint-Charles a été complètement détruite par un incendie le 18 juin dernier;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'allonger les délais pour l'enlèvement des abris temporaires du locataire jusqu'au 15 novembre 2016;

**\*ADOPTÉ\***

**139-16 Demande de la municipalité de Pike River, le festival de la tortue, Mikinac**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

Annulée par la  
résolution 154-16

et résolu de commanditer le festival de la tortue, Mikinac, organisé par la municipalité de Pike River le 6 août prochain en versant la somme de cent cinquante (150) dollars.

Les membres du Conseil reconnaissent la pertinence de protéger la rivière aux Brochets et les tortues molles à épines et appuient la démarche de la municipalité de Pike River et de ses bénévoles.

Il est entendu que cette commandite est versée car c'est la première édition de cet événement mais elle ne sera pas récurrente.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**140-16 Demande de la Maison des jeunes "Le Boum"- Campagne de financement 2016**

Considérant que cet organisme offre des activités inscrites dans notre planification stratégique et politique familiale à des jeunes de Notre-Dame-de-Stanbridge;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu que la municipalité verse un montant de cent cinquante (150) dollars à la Maison des jeunes "Le Boum" située à Bedford pour leur campagne de financement 2016.

Une autre forme d'aide retenue est de publiciser les levées de fonds de l'organisme.

Le sujet des dons aux OSBL extérieurs à la municipalité sera discuté lors des rencontres budgétaires;

**\*ADOPTÉ \***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**141-16 Entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford**

CONSIDÉRANT la résolution 95-16 dans laquelle le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge manifeste l'intention de signer une entente intermunicipale concernant l'aréna de Bedford;

CONSIDÉRANT qu'une copie de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services et utilisation de l'aréna de Bedford, version finale du 29 juin 2016 a été remise à chaque membre de ce Conseil;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu :

- d'accepter l'entente intermunicipale pour la fourniture de services et utilisation de l'aréna de Bedford, version finale du 29 juin 2016.
- De nommer la mairesse et la directrice générale pour signer cette entente;

**\*ADOPTÉ\***

**142-16 Engagement à acheminer les matières organiques générées sur le territoire des villes membres et autres municipalités partenaires de la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM) à sa future installation de traitement par compostage**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM, ci-après la « Régie ») est constitué de quatre villes membres (Ville de Bedford, Ville de Cowansville, Ville de Dunham et Ville de Farnham) qui éliminent les déchets municipaux en provenance de leur territoire respectif et gérés par les municipalités au site d'enfouissement de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie construira, pour 2017, une nouvelle installation de compostage en andains retournés à aire ouverte pour le traitement des matières organiques résiduelles (incluant les boues municipales et de fosses septiques) du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (ICI);

CONSIDÉRANT que l'installation de compostage projetée aura une capacité de traitement suffisante pour desservir un besoin estimé à 13 600 tonnes/an d'ici 2035, selon l'étude de faisabilité réalisée par SOLINOV en 2016 pour le compte de la Régie;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux orientations des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC visées par le projet de compostage;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et par compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

(MDDELCC) et que l'engagement des municipalités partenaires, à respecter les critères d'admissibilité du projet, est requis pour obtenir la subvention et que des conditions s'appliquent au versement de l'aide.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par** Carole Dansereau  
**Appuyé par** France Boulet

et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge s'engage à :

- implanter ou maintenir sur son territoire une troisième voie de collecte municipale de porte en porte pour récupérer les matières organiques résiduelles du secteur résidentiel (et de petits commerces assimilables s'il y a lieu) en desservant au moins 70% des unités d'occupation résidentielles;
- acheminer les matières organiques résiduelles séparées à la source, issues des collectes municipales, à la future installation de compostage de la Régie à Cowansville et ce, à compter au plus tard du 1<sup>er</sup> juin 2018. Cette date pourra toutefois être révisée lors de la signature de l'entente dans le cas où la municipalité ou ville sera en mesure de faire la démonstration auprès de la RIEDSBM que le respect de cette date lui cause un préjudice sérieux;
- mettre en place des mécanismes visant à assurer l'acheminement des autres matières organiques résiduelles de provenance municipale (ex : d'écocentres, de points de dépôt ou de travaux publics) à la future installation de compostage de la Régie à compter au plus tard du 1<sup>er</sup> juin 2018;
- conclure une entente avec la Régie lors de la préparation de son programme de collecte, ou d'ici l'ouverture du centre de compostage à l'automne 2017, afin de convenir de façon plus détaillée des termes de sa participation au projet de compostage (tarification, matières à acheminer, date de début, etc.) ainsi que des conditions de réception des matières organiques, des boues municipales et septiques déshydratées au site de compostage et du retour du compost produit;
- pour une durée de cinq années à partir de la date de signature. Celle-ci se renouvellera automatiquement pour une période de cinq années à moins que l'une ou l'autre des parties ne signifie son intention de ne pas renouveler l'entente. Un tel avis doit être donné par courrier recommandé au moins 12 mois avant l'expiration de l'entente ou de tout renouvellement de celle-ci.

\*ADOPTÉ\*

La deuxième période de questions est ouverte à 21h05

**143-16 Appui au projet de la maison des jeunes "Le Boum"**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge appuie le projet de la maison des jeunes de Bedford "Le Boum" et leur demande de disposer d'un local sur l'heure du midi à l'école MGR Desranleau pour y accueillir les élèves et les sensibiliser à diverses problématiques les concernant.

Une lettre le sera envoyée à cet effet.

\*ADOPTÉ\*

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h36

*Je, Ginette Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Ginette Gendreault  
Mairesse

Béatrice Travers  
Secrétaire-trésorière